

MISES À LA RETRAITE DES PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET TERRITORIALE

Objectifs

Connaître et appliquer les procédures de gestion des dossiers de retraite des agents titulaires

Programme

Les principaux régimes de retraite en France

La retraite des fonctionnaires communaux et hospitaliers

- La retraite additionnelle de la Fonction Publique
- La pension CNRACL (Principes fondamentaux issus de la réforme du 21/08/2003)
 - L'affiliation
 - La validation
 - Le rachat d'études supérieures
 - La surcotisation
 - La radiation des cadres
 - La prolongation d'activité
- La réforme de 2010 (pension CNRACL)
 - La constitution du droit
 - Suppression de la validation de services
 - Suppression de la condition des 15 ans
 - Augmentation de la durée minimale de services effectifs catégorie active/insalubre
 - Relèvement de l'âge légal
 - Relèvement de la limite d'âge
 - Durée d'assurance - décote/surcote
 - Départ anticipé parents de 3 enfants et parent d'enfant handicapé
 - Départ anticipé du fonctionnaire handicapé ou RQTH
 - Carrière longue
 - Minimum garanti
 - Liquidation de pension
 - Autre mesures

Public

Tout agent chargé des dossiers de mises à la retraite d'agents de la fonction publique hospitalière et territoriale

Méthodes pédagogiques

Cas concrets (éventuellement apportés par les participants), Exercices pratiques, Utilisation de la plateforme en ligne CNRACL

Intervenant

Correspondante CNRACL

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter sur BORDEAUX

3 jours, 18 heures
① 17, 18 et 19 mai
② 06, 07 et 08 décembre

975 € par participant

Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

Référence

5.2.8.

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Fonction :

Le cas échéant : n° ADELI : n° RPPS :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant
pris en charge par OPCA Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 8 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(nom, qualité du signataire) :